

Rapport d'activité
2011

Tout ce qu'Écologic a fait

POUR VOUS
cette année

Associations
Électroniques et
Électriques de
France

RECYCLAGE
des Déchets d'Équipements

Ecologic en 2011

5^{ème}

année de collecte et de traitement
des DEEE au sein de la filière

1126
adhérents

Sommaire

- Entretien avec René-Louis Perrier, Président d'Ecologic P_ 04
- Les missions d'Ecologic // Dépolluer, valoriser, favoriser l'économie sociale et solidaire P_ 06
- Un tri plus facile et plus accessible // grâce à la création de points de collecte toujours plus proches des citoyens-consommateurs P_ 07
- Une meilleure collecte // soutenue par des actions de communication efficaces ainsi que par la protection des gisements P_ 11
- Une dépollution et une valorisation maximales // grâce à des process de traitement toujours plus performants P_ 15
- Des partenariats plus forts // avec les producteurs, les opérateurs, les éco-organismes et tous les acteurs-clés de la filière P_ 19

72 100

tonnes de DEEE collectées par Ecologic

4^{ème}

année de certification ISO 9001 et ISO 14001

239 249

tonnes d'EEE mises sur le marché
par les adhérents d'Ecologic

Améliorer la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques



En 2011, la filière DEEE a fêté ses cinq ans. Quel bilan tirez-vous de ce premier chapitre ?

Il est très positif. Depuis le démarrage de la filière, nous nous sommes avant tout concentrés sur l'amélioration des taux de collecte. Aujourd'hui, plus de 30% des équipements mis sur le marché par les producteurs sont traités.

C'est un très bon résultat. Il souligne notamment l'efficacité de notre réseau de collecte et la bonne réponse des citoyens sensibilisés au geste de tri. En cinq ans, Ecologic a réussi à mobiliser les parties prenantes de la filière :

- les consommateurs savent maintenant où et comment trier ;
- les collectivités encouragent le geste de tri ;
- les distributeurs facilitent la collecte ;
- les producteurs sont engagés.

Est-il encore possible de collecter plus de déchets d'équipements électriques et électroniques ?

C'est possible et nécessaire. Par exemple, en 2011, nous avons conduit des tests en Île-de-France pour proposer des points de collecte dans les grands



Ecologic a mis en place des points de collecte additionnelles en habitat collectif. En quelques mois, grâce à la bonne volonté des bailleurs, des habitants, nous avons obtenu de très bons résultats. »

ensembles d'immeubles. En quelques mois, grâce à l'engagement des bailleurs, des gardiens d'immeubles et à la bonne volonté des habitants, nous avons obtenu de très bons résultats. Nous tenons là un nouveau levier pour améliorer la collecte, et donc la valorisation et le recyclage des DEEE.

La filière affiche la volonté d'inscrire l'insertion et la réutilisation au premier rang des solutions de traitement des DEEE. Comment Ecologic contribue-t-il à cette demande ?

En 2011, nous avons confié 19% de nos déchets à nos partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Cela a bien sûr supposé de prendre en amont des précautions particulières car on ne traite pas de la même façon un produit s'il est destiné à la réutilisation ou au démantèlement. Nous incitons les utilisateurs à ne jeter leur équipement usagé qu'en dernier recours et nous rendons plus visibles les canaux de distribution d'appareils d'occasion.

Le rôle du détenteur est ici essentiel, c'est lui qui prend la décision de donner une deuxième vie à son appareil ou de le jeter.

Quelles sont les autres marges de progression de la filière ?

La principale tient selon moi à la façon dont nous allons faire progresser le recyclage des métaux rares, présents de manière diffuse dans les DEEE. Ces matières ont des fonctions stratégiques dans nos produits et notre économie ; nous ne devons pas les

gaspiller. Il est indispensable que nous contribuions à la décroissance des ressources empruntées à notre Terre. C'est ce que j'appelle « la décroissance matière », une notion qui n'est pas forcément antinomique d'une croissance économique.

Ecologic a ici un rôle important à jouer : nos taux de recyclage, déjà performants, doivent être améliorés et doivent prendre en compte les métaux rares, bien qu'ils ne représentent qu'une faible fraction des DEEE.

De quelle façon y parvenir ?

Aujourd'hui, nous obtenons de très bons résultats de valorisation en ce qui concerne le fer, l'aluminium, le cuivre... Ecologic recycle plus de 80% et valorise plus de 85% des équipements traités. En revanche, les taux de traitement et de dépollution peuvent être nettement améliorés pour tous les métaux précieux, tels que le palladium, le néodyme, le gallium, l'indium... Utilisés de façon diffuse, ils sont difficiles à extraire. Ecologic est à l'écoute des initiatives de recyclage de ces matières.

Ecologic est également prêt à agir avec les producteurs d'équipements électriques pour encourager l'éco conception.



Aujourd'hui, plus de 30% des équipements électriques et électroniques mis sur le marché par les producteurs sont traités. »

Dépolluer

les déchets d'équipements électriques et électroniques

Un équipement électrique et électronique (EEE) contient de nombreux composants et matériaux. Arrivé en fin de vie, **s'il n'est pas traité et dépollué selon des normes rigoureuses**, certains composants, comme le plomb, le cadmium, le mercure, représentent un **danger avéré** pour la planète, pour l'Homme et son environnement.

Ecologic partage avec les autres acteurs de la filière DEEE **une ambition fondamentale : assurer une dépollution performante et maximale de toutes ces matières.**

Favoriser

le réemploi et la réutilisation

Ce n'est pas parce qu'un appareil électrique devient obsolète pour son utilisateur qu'il est nécessairement hors d'usage. Depuis sa création, **Ecologic fait confiance aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour réparer et remettre sur le marché tous les équipements qui peuvent l'être.**

Selon la directive européenne 2002/96/CE, **la réutilisation et le réemploi doivent constituer la première solution de « traitement », devant toutes les autres.**

En 2011, Ecologic a aussi participé au **projet « Solidarités numériques »** qui permet aux personnes en difficulté d'accéder aux services et aux équipements numériques.

Valoriser

les matières premières

Outre la collecte qui s'impose aujourd'hui comme un geste citoyen, un enjeu majeur de la filière s'exprime aujourd'hui à travers les **objectifs de recyclage et de valorisation.**

Les ressources de notre planète sont limitées et **Ecologic entend bien participer à la préservation**

des gisements en soutenant les initiatives pertinentes qui vont en ce sens. Il s'agit à la fois de travailler main dans la main avec les opérateurs pour atteindre des taux de valorisation toujours plus élevés et d'intervenir auprès des industriels pour les aider à produire de façon plus responsable.

Un tri X accessible

- **Près de 17 200 000 habitants** desservis grâce à 996 déchèteries
- **988 meubles** « un pour zéro » chez les distributeurs partenaires

Un pour zéro

Une nouvelle génération de meubles dans les magasins de bricolage

Depuis déjà trois ans, Ecologic développe auprès de ses partenaires distributeurs une offre de meubles de collecte pour toucher les utilisateurs directement sur les lieux d'achat des EEE. Ce dispositif a pris de l'ampleur en 2011 avec la conception de nouveaux meubles, plus grands, plus pratiques et plus ergonomiques.



Des meubles 2^{ème} génération seront bientôt disponibles chez Weldom, Truffaut, Décathlon et Lidl. 100 nouveaux meubles ont été livrés à Brico Dépôt en 2011. Ils sont fabriqués en aggloméré de bois brut et portent les couleurs de la marque, rouge et noir.

Après avoir déployé ses meubles dans toute la France chez Castorama, Weldom, Leroy Merlin et Brico Dépôt, Ecologic a proposé à ces partenaires de la première heure de faire évoluer le meuble d'origine afin qu'il réponde de manière plus précise à leurs attentes.

Des partenaires impliqués

Comme le précise Basilius Riniotis, Responsable Développement et Distribution chez Ecologic, « *Ecologic a vocation à faciliter la collecte auprès des distributeurs en les accompagnant dans le développement d'un meuble adapté à leur environnement. Nous voulons que nos partenaires puissent collecter davantage, s'approprier le dispositif, qu'ils aient la possibilité d'apposer leur identité graphique et surtout, qu'ils puissent mettre en place le système de collecte des DEEE qui va avec : un dispositif*

qui soit efficace, pratique et peu contraignant pour les équipes des magasins ».

Un accompagnement sur mesure

Ecologic travaille donc main dans la main avec les distributeurs intéressés. « *Nous les accompagnons pas à pas, jour après jour*, souligne Basilius Riniotis. *Ce meuble doit rester le leur* ». En 2011, une nouvelle génération de meuble multiflux à vu le jour chez Brico Dépôt ; un prototype a été créé pour Weldom et Leroy Merlin a posé les jalons de son futur meuble.

Un meuble « made in France »

Autre atout majeur du bac de collecte Ecologic : sa fabrication française. Depuis la création de ce dispositif de reprise « sur place », les 988 meubles ont en effet été conçus et fabriqués dans les ateliers d'une entreprise située dans l'Oise.

“ Nous avons travaillé en étroite collaboration avec Ecologic pour la création d'un nouveau meuble, plus résistant et mieux adapté à nos besoins. Il est plus grand et façonné à notre image. Ecologic nous a apporté pour cela une aide technique précieuse et un soutien financier pour le volet fabrication. Grâce à leur écoute, notre partenariat est aujourd'hui encore plus fort qu'avant. »

Andréa Mantovani

Chargée du développement durable
chez Brico Dépôt

▶ **988** meubles déployés en magasins de bricolage

20 315 tonnes de petits appareils recyclés par Ecologic en 2011

“ Depuis le premier meuble Ecologic installé chez Weldom en 2010, le « un pour zéro » en magasin a largement fait ses preuves. Mais un nouveau modèle s'imposait : plus facile à utiliser, mais aussi plus adapté à la taille de nos différents magasins. Grâce à Ecologic, nous avons créé un meuble sur roulettes, très maniable et surtout multiflux, pour simplifier la démarche de tri de nos clients. »

Frédéric Gueho

Responsable SAV
chez Weldom



Nouveauté

« Triez facile ! » : une application gratuite pour simplifier le tri



Trier, d'accord, mais où et comment ? A qui confier sa vieille machine à laver, ses lampes à LED usagées, ses déchets bois, ses produits dangereux ? Toutes les réponses sont aujourd'hui réunies au sein d'une nouvelle application web et iPhone, développée par « Triez facile ! ». Conscient que les enjeux du recyclage passent aujourd'hui par la mutualisation des services et leur plus grande accessibilité, Ecologic a non seulement soutenu le projet mais également accompagné sa mise en oeuvre.

Intelligente, instinctive et pratique, l'application recense toutes les filières existantes, tous les points de collecte associés, un système de géolocalisation, des conseils pratiques, etc. Elle renseigne les utilisateurs sur les points de collecte gérés par les entreprises de l'économie sociale et solidaire afin de promouvoir et soutenir le réemploi et la réutilisation de déchets. En 2011, Ecologic était le premier éco-organisme de la filière DEEE à participer à ce projet d'ampleur nationale.

Des points d'apport volontaire à Science Po Paris

Pour la première fois en 2011, l'association Science Po Environnement s'est associée à Ecologic pour organiser une opération de sensibilisation au traitement des déchets.

Un point de collecte provisoire a été installé dans le hall de la rue Saint-Guillaume à Paris pendant la semaine du développement durable.

Les étudiants ne se sont pas contentés de déposer leurs imprimantes devenues obsolètes ou leurs anciens téléphones. Ils ont aussi réfléchi aux enjeux géopolitiques du recyclage dans le monde et à la raréfaction des ressources.

Points d'apport volontaire

Quand l'habitat vertical se met au tri des DEEE, ça marche !



Depuis le démarrage de la filière en 2006, Ecologic observe en milieu urbain un taux de collecte nettement inférieur aux zones rurales. Un constat qui s'explique principalement par la forte densité de l'habitat en zones urbaines qui empêche le déploiement de points de collecte facilement accessibles. En 2011, Ecologic a souhaité y faciliter le geste de tri des DEEE.

Alors que les besoins de points d'apport y sont plus importants qu'ailleurs, il y a en milieu urbain moins d'espace pour les déchèteries et moins de lieux de stockage pour les DEEE usagés. Ecologic a donc imaginé une solution qui facilite le tri en habitat vertical.

Un outil opérationnel, une méthodologie de travail, des modules de formation et des outils de communication ont été conçus afin que les bailleurs, les propriétaires et les gardiens d'immeubles puissent mettre en oeuvre cette nouvelle solution de tri.

Au cas par cas

Pour chaque ensemble d'immeubles, Ecologic prend contact avec les responsables, leur présente le projet, trouve avec eux le local adapté et prévoit les améliorations d'accès nécessaires.

« C'est une démarche que nous réalisons au cas par cas, confie Christine Renaud, Responsable des Opérations Régionales en Île-de-France chez Ecologic, car chaque immeuble a ses particularités ; nous avons besoin d'avoir un relais sur place qui soit efficace, mobilisé, motivé (le plus souvent, il s'agit du gardien d'immeuble). Nous devons pour cela le connaître et le former ».

Un taux de collecte aussi élevé qu'en zone rurale

Pour les bailleurs, l'intérêt du projet est immédiat : ils offrent à leurs occupants un service de gestion des DEEE conforme à la réglementation, réduisent le coût de gestion des encombrants et libèrent les locaux de stockage déjà encombrés. Non seulement l'initiative a été très bien accueillie, mais elle a déjà porté ses fruits puisque certains ensembles ont comptabilisé en fin d'année, six à sept kilogrammes de DEEE par habitant.



En quelques mois, nous avons prouvé qu'il était possible de mieux trier en habitat collectif vertical. Il suffit simplement de mobiliser les acteurs de terrain et les habitants. Initiée en Ile-de-France, la démarche sera déployée en 2012 dans les autres régions couvertes par Ecologic. »

Christine Renaud

Responsable des Opérations Régionales
en Île-de-France chez Ecologic

Une meilleure collecte

- 72 100 tonnes de DEEE collectées

- 1 nouvelle catégorie d'équipements collectée

- 1^{ère} tournée des DEEEglingués

Ecrans

Réorganiser la collecte pour optimiser leur valorisation

Pour assurer un recyclage efficace des appareils arrivés en fin de vie, il faut bien sûr pouvoir les récupérer... en entier. A Bordeaux, Ecologic s'est intéressé de près à la qualité des écrans collectés.



« La mise en place de points de collecte spécifiques aux DEEE est à l'étude dans les autres régions couvertes par Ecologic. »

Elise Mackowski
Responsable des Opérations
Régionales Sud-Ouest

En débris ou pillés pour leur bobinage en cuivre, les écrans subissent trop souvent des détériorations avant d'être confiés aux opérateurs de dépollution et de traitement. Ecologic a réuni, avec la communauté urbaine de Bordeaux (CUB) et l'opérateur de l'économie sociale et solidaire Envie2E, un comité de pilotage destiné à améliorer la protection de ces équipements. Les partenaires ont d'abord convenu d'accroître le rythme de collecte. L'opérateur est donc venu retirer les écrans dans les déchèteries deux fois par semaine (les mercredis et samedis) au lieu d'une fois toutes les deux ou trois semaines.

Des points de collecte spécifiques

Dans un second temps, des points de collecte dédiés aux écrans ont été mis en place afin que le

stockage n'ait lieu que dans des endroits protégés (directement chez Envie 2E, au centre de regroupement et dans deux déchèteries professionnelles). Pour communiquer sur le traitement des écrans usagés, la CUB a profité du passage au tout numérique. « La communication a très bien fonctionné et le message est bien passé auprès des habitants, rapporte Elise Mackowski, Responsable des Opérations Régionales Sud-Ouest chez Ecologic. Des affiches, des spots à la radio et sur la chaîne de télévision locale ont permis de relayer largement l'information ; chacun s'est plié aux nouvelles règles et a respecté la nouvelle organisation. Aujourd'hui, témoigne-t-elle, tous les écrans que nous collectons sont en excellent état et nous permettent d'atteindre un taux de valorisation nettement plus élevé qu'avant. Nous avons tenu notre pari ».

Plus de moyens pour les collectivités



Directement concernées par la collecte, les collectivités locales ont sans cesse besoin de communiquer auprès de leurs habitants pour les sensibiliser aux bons gestes de tri. Pour les aider dans cette tâche, Ecologic a apporté de nombreuses améliorations à ses outils de communication mis à disposition des collectivités. En 2011, de nouveaux modules de formation pour les agents de déchèterie ont été développés, ainsi qu'un kit Expo « prêt à l'emploi », de nouvelles affiches, des leaflets et un nouveau kit pédagogique (supports plus nombreux, bocaux de fractions de matière, etc.).

Et aussi

• Le Weebzine d'Ecologic

Un magazine d'information trimestriel sur l'actualité de la filière et des partenaires.

• Le compte twitter d'Ecologic

Un média qui a permis de donner de l'ampleur à la communauté DEEE d'Ecologic, avec de nouveaux followers et parmi eux, des experts reconnus, des acteurs de terrain, des universitaires, etc.

• Nouveau : la DEEENews

Un nouveau rendez-vous de lecture avec plus de 4 500 destinataires pour assurer le lien avec les actualités publiées sur le site www.ecologic-france.fr

• Le Tour de France d'Ecologic

Pour aller à la rencontre des citoyens-→
consommateurs, avec cette année quatre étapes à Aubagne, Montpellier, Vernouillet, Dompierre-sur-Besbre, St-Thibault-des-vignes...

Les climatiseurs entrent dans la boucle

Depuis plusieurs années, Ecologic travaille avec les producteurs et les partenaires distributeurs pour développer le recyclage des climatiseurs dont le potentiel de valorisation est particulièrement élevé.

En 2011, Ecologic a proposé aux producteurs de contribuer au développement d'un nouveau réseau de collecte auprès des distributeurs et installateurs de climatisations. Ce réseau complémentaire permet aux producteurs de climatisation de participer activement au développement de la collecte de DEEE pour les produits qui les concernent.



La climatisation, c'est 3 174 tonnes mises sur le marché en 2011 pour Ecologic.»



Campagne nationale

Les collectivités mobilisent le grand public avec les DEEEglingués

Les quatre éco-organismes de la filière DEEE – Ecologic, Eco-Systèmes, ERP et Recylum – se sont associés pour sensibiliser le grand public aux problématiques de collecte et de dépollution des DEEE. Ils ont conçu les DEEEglingués. Cette campagne de communication clé en main est destinée aux collectivités locales soucieuses d'installer durablement des comportements responsables au sein de leur population. « *Nous avons imaginé les DEEEglingués sur le même principe qu'une fête de village, conviviale et chaleureuse, explique Valérie Henriet, responsable de la communication d'Ecologic. Notre ambition était de réunir tous les protagonistes de la filière : les consommateurs, bien sûr, mais aussi les distributeurs, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les collectivités. C'est la première fois qu'un événement d'une telle ampleur associe autant d'acteurs. En cela, les DEEEglingués marquent un tournant dans les actions de communication de la filière* ».

Grâce à sa simplicité de mise en œuvre et son esprit festif et décalé, la tournée des DEEEglingués a été accueillie par les collectivités locales avec un grand enthousiasme.

Le dispositif s'est déployé du 21 au 28 mai 2011 sur les places de village, dans les déchèteries et les écoles, chez les distributeurs et les opérateurs de l'économie sociale et solidaire.

Avec les DEEEglingués, nous avons réussi à parler au grand public d'un sujet sérieux mais de façon ludique et décomplexée. »

Valérie HENRIET
Responsable de la communication
d'Ecologic




- 104 villes participantes
 - 18 régions impliquées
 - 197 magasins partenaires
 - 254 déchèteries mobilisées
 - 22 associations de l'économie et solidaire associées
- ont rejoint le mouvement, sans compter les animations en ville, dans les écoles, sur les marchés...

**Pour une
dépollution
et une valorisation
maximales**

Opérateurs

Un accompagnement permanent et un suivi exigeant



Ecologic assure sa mission de dépollution et de valorisation des déchets via un réseau de plus de cent opérateurs spécialisés. Cette diversité d'acteurs et de spécialités (démantèlement, dépollution...) exige bien sûr un suivi et un contrôle rigoureux des opérations, à toutes les étapes du traitement.

Chaque année, Ecologic conduit toute une série de tests, d'audits et d'évaluations. Ils permettent de contrôler la qualité de la prestation des opérateurs, de vérifier l'exactitude de leurs déclarations et de suivre le bon déroulement des étapes de traitement. En 2011, Ecologic a réalisé près de cent audits auprès de ses partenaires afin de s'assurer du bon déroulement des opérations. Les résultats, présentés régulièrement aux opérateurs, sont à chaque fois l'occasion d'échanger avec les équipes pour identifier les marges de progression et partager les bonnes pratiques.

Contrôler la qualité des opérations

En 2011, Ecologic a réalisé quatorze audits d'échantillonnages dont l'objectif est de contrôler la composition de chaque flux de DEEE (GEM froid, GEM hors-froid, écrans et PAM) en fonction des dix catégories d'équipements. En 2011, Ecologic a aussi réalisé cinquante-neuf audits de caractérisation. Leur objectif est de contrôler la qualité des opérations en mesurant la performance de dépollution, le taux de valorisation, de recyclage et d'élimination de chaque flux de DEEE.

Ecologic peut ainsi comparer les résultats obtenus avec les objectifs à atteindre et accompagne les opérateurs dans une démarche d'amélioration continue.

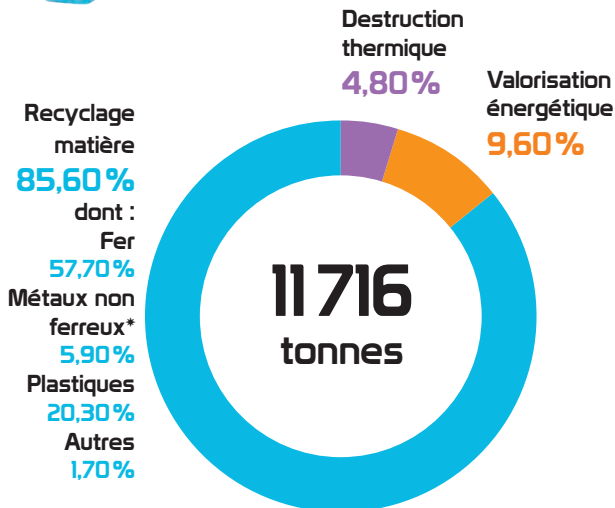
Valorisation par flux



En 2011, plus de 85 % des matières ont été valorisées.»



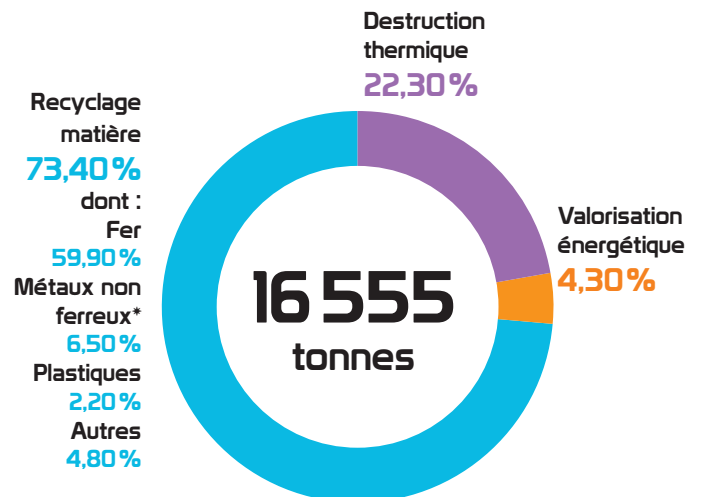
Gros électroménager froid (GEM F)



*Métaux non ferreux (estimation) :
Cuivre : 1,90% - Autre (aluminium, inox) : 4,00%



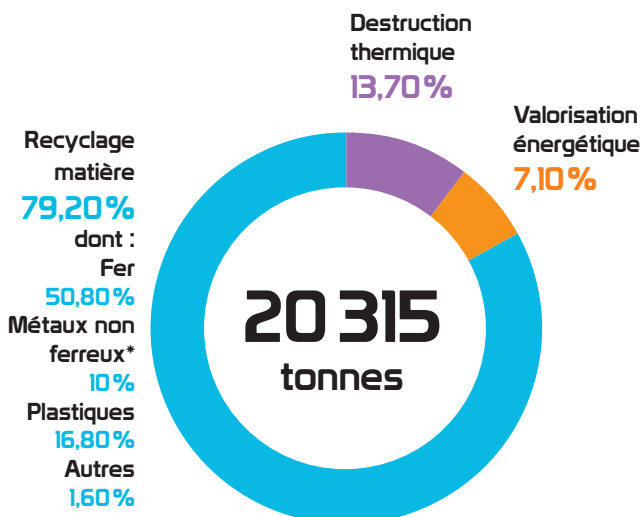
Gros électroménager hors froid (GEM HF)



*Métaux non ferreux (estimation) :
Cuivre : 1,00% - Autre (aluminium, inox) : 5,40%



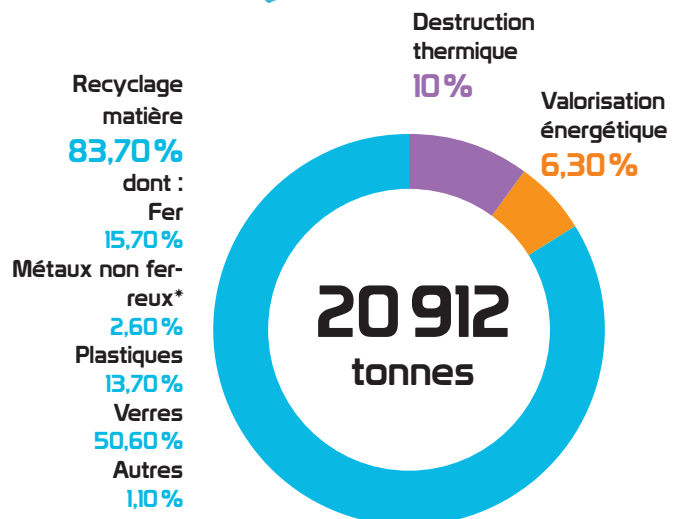
Petits appareils en mélange (PAM)



*Métaux non ferreux (estimation) :
Cuivre : 4,50% - Autre (aluminium, inox) : 5,50%



Ecrans



*Métaux non ferreux (estimation) :
Cuivre : 2,00% - Autre (aluminium, inox) : 0,60%

La seconde vie d'un réfrigérateur

Les réfrigérateurs appartiennent à la catégorie du GEM froid. Leur conception implique l'utilisation de nombreux composants et de gaz susceptibles de provoquer un important effet de serre. Ecologic veille à leur dépollution.

1 Le démantèlement (Dépollution « phase 1 »)

- Retrait des déchets (nourriture, autres) et des éléments mobiles (bacs, étagères).
- Retrait du câble d'alimentation.
- Retrait des portes en fibre de verre (finition intérieure de couleur bleue).
- Extraction des gaz et huiles du circuit de refroidissement par aspiration.
- Séparation du gaz et de l'huile.

2 Le broyage (Dépollution « phase 2 »)

- Broyage en vase clos dans une atmosphère neutre (ajout d'azote) pour éviter le risque d'explosion, notamment des appareils au pentane.
- Séparation des gaz qui ont servi d'agent d'expansion dans les mousses d'isolation (polyuréthane).
- Séparation des matières en fines particules : ferraille (tri par séparation magnétique), plastique (tri par flottation), cuivre et aluminium (courant de Foucault), mousse.

3 La valorisation (Seconde vie des matières)

- Récupération des huiles et gaz pour valorisation. Les CFC sont quant à eux détruits par incinération.
- Récupération des matières issues du démantèlement et de la dépollution (on parle alors de matières premières secondaires) : métaux ferreux et non ferreux, plastiques, ou encore des mousses d'isolation.

Les polluants présents dans un réfrigérateur sont les gaz de refroidissement localisés dans le circuit de réfrigération et dans les mousses expansées pour l'isolation. Depuis le 1^{er} janvier 2000, les chlorofluorocarbones sont interdits pour la fabrication des appareils de réfrigération. En 2002, la directive européenne 2002/96/CE concernant la gestion sélective des DEEE a rendu leur récupération et leur destruction obligatoires. Leurs traitements et leurs dépollutions sont réalisés chez des opérateurs spécialisés. Ecologic contrôle ces opérations et en assure un suivi rigoureux.

Des partenariats X forts

Conseil & veille réglementaire

Une relation privilégiée avec les producteurs



Les producteurs d'EEE sont, depuis 2005, dans l'obligation de prendre en charge le devenir des appareils qu'ils mettent chaque année sur le marché. En choisissant un éco-organisme, ils délèguent leurs responsabilités juridiques pour le traitement des DEEE.

Nous sommes particulièrement attentifs à tous ceux qui débutent leur activité de commercialisation d'EEE. Ils ont besoin d'une écoute attentive, d'informations précises et de conseils. C'est un accompagnement au quotidien, un vrai partenariat. »

Angelina Honoré

Assistante commerciale et administrative

Ecologic assure la collecte, le traitement, la dépollution, la valorisation ou le réemploi des DEEE pour le compte de plus de 1100 producteurs. « *Nous accompagnons les producteurs lors de leurs déclarations semestrielles, confie Angelina Honoré, assistante commerciale et administrative, mais aussi tout au long de l'année pour répondre à leurs questions, assurer une veille réglementaire afin qu'ils soient informés des évolutions de la filière et leur apporter un soutien dès qu'ils en font la demande* ».

L'extranet, un outil en constante amélioration

En 2011, l'extranet par lequel les producteurs enregistrent leurs résultats semestriels a bénéficié d'améliorations pour simplifier le processus de dé-

claration. « *Aujourd'hui, ajoute Angelina Honoré, l'outil est très bien utilisé par nos adhérents. L'interface, encore plus instinctive, plus conviviale, facilite leur démarche. Mais nous restons bien sûr, à cette période, à leur entière disposition pour les guider en cas de besoin. Maintenir un contact permanent avec eux est très important. Ils nous confient une lourde responsabilité; c'est tout à fait normal que notre relation soit basée sur l'écoute et la confiance. En tant qu'experts, c'est justement ce que nous leur apportons* ».



65 000

lignes de déclarations de mises sur le marché

1126

producteurs d'EEE, adhérents d'Ecologic

177 000 000

d'équipements mis sur le marché



Et aussi

- **Infologic** Depuis 2010, une lettre de veille réglementaire est diffusée à tous les adhérents. Elle réunit toutes les informations relatives à la filière DEEE et notamment celles qui impactent directement les producteurs d'EEE.
- **Un nouveau guide déclaratif** En 2011, un nouveau guide a été diffusé auprès des adhérents pour les aider à bien déclarer leurs mises sur le marché semestrielles et les guider sur l'extranet Ecologic.



Une charte des lignes directrices avec les opérateurs

En 2011, Ecologic et les trois autres éco-organismes de la filière DEEE ont participé avec les opérateurs à la création de lignes directrices destinées à encadrer leur relation. Ce document définit entre autre le rôle du comité d'orientation opérationnelle, où les opérateurs et les éco-organismes échangent afin de discuter de manière paritaire sur les améliorations possibles de la filière.

Ce projet s'inscrit dans la démarche d'harmonisation des pratiques au sein des filières de gestion des déchets, soutenue par la CHMF (commission d'harmonisation et de médiation des filières).

Un guide sur l'éco-conception pour les producteurs

Depuis sa création, Ecologic incite les industriels à réduire l'impact environnemental de leurs appareils en fin de vie. A cette fin, Ecologic encourage une conception qui permet d'éliminer les polluants et qui permet une séparation plus facile des matériaux recyclables.

En 2011, Ecologic a participé, dans le cadre des travaux de l'OCAD3E, à la création d'un guide d'éco-conception à destination des producteurs.

Orienté sur les actions en fin de vie, ce guide présente des initiatives concrètes pour réduire l'impact environnemental des DEEE.

Déploiement du système du bonus-malus

Depuis la modulation du barème des éco-contributions de juillet 2010, les éco-organismes appliquent aux produits éco-conçus un tarif de traitement inférieur à celui des produits non éco-conçus. Cette nouvelle mesure prend ainsi en compte les efforts des producteurs en matière d'éco-conception et valorise tous ceux qui ont déjà pris de l'avance sur cette thématique. En 2011, l'application de ce système de bonus-malus s'est généralisée à de nouvelles catégories d'équipements, et notamment aux téléphones portables, jusque-là exclus du nouveau barème. Chez Ecologic, 70 % des produits concernés respectent les critères d'éco-conception.



Et aussi

- **Nouvelles visites de sites de traitement** pour permettre aux producteurs de mieux cerner les enjeux et les problématiques de terrain du recyclage et de la valorisation des déchets.
- **Accompagnement des producteurs adhérents** dans leur démarche de labellisation EPEAT* pour valoriser les produits.

**EPEAT est un outil qui permet aux entreprises d'évaluer et de comparer des matériels informatiques en fonction de leurs caractéristiques écologiques.*

Lexique Ecologic

Agrément

Ecologic est un éco-organisme de la filière DEEE agréé par les pouvoirs publics (arrêtés du 9 août 2006 et du 23 décembre 2009).

Directive

En juillet 2005, la directive européenne 2002/96/CE qui pose le principe de responsabilité financière des producteurs, a été transposée en droit français.

Eco-contribution

Le montant de l'éco-contribution correspond aux coûts opérationnels de collecte séparée, de dépollution et de valorisation des DEEE.
Il varie en fonction des éco-organismes et de la catégorie de produits.

Eco-modulation

Depuis juillet 2010, un nouveau barème a été mis en place pour les appareils éco-conçus. Ces appareils, prenant en compte des critères d'éco-conception, bénéficient d'un système de bonus.

Flux

La filière DEEE distingue quatre flux qui font l'objet d'un processus de traitement différent : les écrans, le gros électroménager froid, le gros électroménager hors froid et les petits appareils en mélange (PAM).

Filière

La filière DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) est opérationnelle depuis fin 2006. Elle repose sur quatre éco-organismes agréés par les pouvoirs publics en charge de la collecte et du traitement des DEEE : Ecologic, Eco-systèmes, ERP et Récylum (lampes).

ISO 9001 et 14001

Ecologic est le 1^{er} éco-organisme de la filière DEEE à avoir obtenu les certifications ISO 9001 et ISO 14001.

REP

Depuis le 13 août 2005, les producteurs ont pour obligation de prendre en charge l'organisation et le financement de la collecte et du traitement de leurs appareils arrivés en fin de vie. C'est la Responsabilité Élargie du Producteur.

SAS

Ecologic a été créé en décembre 2005 à l'initiative d'une trentaine de producteurs d'EEE, sous le statut de société par actions simplifiées (SAS). Ses actionnaires sont Aisin, Brother, Daewoo, Epson, Ficime Conseil, Fujifilm, Kodak, Lexmark, Peekton, Pioneer, Sagem et Sharp.

Document édité par Ecologic

Directeur de la publication : René-Louis Perrier, Président d'Ecologic

Conception éditoriale : Shazam

Conception graphique et mise en page : Ecologic

Rédaction : Shazam et Ecologic

Crédits photos : Captimage / B. Riniotis, Mayak

Ce document est imprimé par une entreprise certifiée Imprim'Vert sur du papier éco-certifié FSC, 100 % recyclé, 100 % recyclable.

Ecologic

Immeuble Arago 1, 41 boulevard Vauban – 78 280 Guyancourt
Tél. : 01 30 57 79 09 / Fax : 01 30 57 79 10
www.ecologic-france.com